



Le chiffre :

144 %

C'est le niveau de volume de Chornoposte, 9 semaines après le début du confinement. Avec + 130 % pour Colissimo et + 115 % pour la presse, tout ne va pas au plus mal à La Poste. Elle a subi un choc sans précédent, seuls le courrier et les recommandés n'ont pas encore retrouvé le niveau d'avant la crise. Pour des raisons évidentes le cois progresse de façon régulière jusqu'à ces dernières semaines. Cet accroissement pourrait bien être pérenne, ce qui semble réjouir Philippe Wahl. Les habitudes de consommation ont évolué avec le confinement. D'ailleurs La Poste n'a-t-elle pas un peu forcé ces habitudes en privant la population de courrier 4 jours consécutifs pendant les 3 premières semaines de confinement ? Cela pourrait être l'une des raisons pour lesquelles le courrier n'a toujours pas re-

Afin de recevoir les expressions CGT il suffit juste de le demander à l'adresse ci-dessous. Nous vous invitons également à l'utiliser pour témoigner de votre vécu de terrain et de nous faire part des difficultés rencontrées dans cette période de confinement (retard dans la fourniture en moyen de protection, la réalité du télétravail, les conditions d'intervention sur site ...). journal @ mail : journalcgt.dt@orange.fr

ÉDITO

BIENVENUE À LA DT SANS CONTACT

Alors que la déshumanisation des services avançait déjà à grand galop avant la crise sanitaire, c'est à la vitesse d'un typhon que les rapports humains sont aujourd'hui sacrifiés, les uns restant isolés à leur domicile, les autres devant respecter une distanciation « anti-sociale ». Fini les embrassades, les accolades et autres poignées de mains. Nos dirigeants ne s'attendaient pas à une telle aubaine pour stopper les mouvements de contestation et essayer de briser toute solidarité entre les postiers en détricotant le lien social.

Le sevrage de la population pendant de longues périodes sans courrier n'est pas non plus innocent. L'obstination de la suppression de la distribution du courrier le samedi est-il encore justifié par les impératifs sanitaires ? Tout cela ne serait-il pas que stratégie pour se désengager de la coûteuse distribution du N+1 et du 6 jours sur 7 ? La Poste n'est-elle pas cette entreprise de contact qui relie les hommes aux hommes ? L'économie prendra-t-elle une fois de plus le pas sur l'humain et la raison sanitaire ? Beaucoup d'éléments vont dans ce sens.

Plus que jamais nous vivons à l'heure d'internet . Tout ou presque peut désormais se faire à distance. Emporté par cette envie pressante de faire éclater l'esprit d'équipe en divisant physiquement ses « collaborateurs », notre directeur avait déclaré en CHSCT qu'il y avait 80 % de postiers en télétravail avant de revenir sur un chiffre plus raisonnable de 50 %. Cela fait malgré tout encore beaucoup de postiers qui n'ont qu'un contact électronique avec leurs collègues pendant 100 % de leur

temps de travail et qui sont aussi éloignés de leurs organisations syndicales.

L'espace de quelques mois, le rêve de notre directeur de ne plus avoir à croiser les militants de la CGT et syndicaux est devenu réalité. Mis à part le CHSCT, la direction a brutalement coupé les ponts avec toutes les instances (CT et CDSP) et toutes les réunions syndicales. Aucune, même en audioconférence ne s'est tenue du 17 mars au 20 mai. Ce n'est que sous la contrainte du Groupe et relayée par une demande de la CGT qu'une CDSP a eu lieu par voie électronique le 20 mai (*vous pourrez en lire le compte rendu dans les pages suivantes*). C'est également sur la demande de la CGT suivie de toutes les OS qu'un Comité Technique extraordinaire se tiendra le 15 juin.

Cette quasi absence de dialogue social, sous couvert de l'état d'urgence, a permis à La Poste de faire ce qu'il lui plaît, s'affranchissant de toute obligation légale. Dans une opacité délibérée, les conditions de travail de nombreux collègues se sont particulièrement dégradées sous couvert de l'urgence : mesures de protection arrivant bien tardivement, voire inexistantes, horaires imposés, attaques sur la liberté de prendre ses congés, non respect des accords et du code du travail, le tout sans consultation du Comité Technique et en bafouant les règles qui régissent le CHSCT. C'est ainsi que le CHSCT du 17 avril ne s'est pas prononcé et que celui du 7 mai ne s'est pas tenu faute d'un report refusé par le directeur en infraction avec ses obligations...

Tout cela est inadmissible !

(Suite page 4)

Sommaire

page 1 L'édito : bienvenue à la DT sans contact, le chiffre 144
page 2 et 3 : Compte rendu de la CDSP du 20 Mai
page 3 : Déclaration préalable
page 4 : Les brèves et suite de l'édito

Commission de Dialogue Social Poste du 20 mai 2020

Première réunion depuis le début du confinement

Une réunion en audio à 17 participants n'est pas facile à tenir. Elle est soumise à la technologie et filtre les réactions des participants. Est-ce pour ces raisons que certains représentants du personnel présents à cette CDSP sont restés silencieux et que la contestation, hormis celle de la CGT, nous a semblé encore plus amorphe que d'habitude ?

Pourtant, il y avait matière pour exprimer sa colère et son indignation. **Une fois de plus, la CGT a été la seule à lire une déclaration préalable (ci contre).**

Pour la CGT, il était important de recadrer les choses sur ces 2 mois de silence, 2 mois d'absence d'un dialogue social honnis par notre Direction et aussi d'exprimer les 5 revendications ci-dessous.

1 Télétravail

C'est le 27 juillet 2018 que le dernier accord sur le télétravail à La Poste a été signé par toutes les organisations syndicales.

Le texte prévoit une participation aux frais engendrés par cette organisation (50% du coût d'achat d'un siège ergonomique dans la limite de 150€ et une somme forfaitaire de 130€ pour la classe IV et 300€ pour les classes I, II et III).

- Les Télétravailleurs réguliers y ont droit, ils font environ 90 jours de télétravail par an.
- Le télétravailleur flottant en effectue au maximum 25 jours par an.

Le hic est que cet accord exclu le télétravailleur occasionnel.

Avec déjà plus de 50 jours de télétravail depuis le début de la crise les télétravailleurs de la DT doivent bénéficier des frais de dédommagement.

Face à nous le Directeur s'emploie à un jeu d'équilibriste. Il a un double discours.

>D'une part, Il remet en question l'accord en disant que l'agent fait aussi des économies de frais de transport et de temps, que La Poste subit un choc économique sans précédent et qu'elle a déjà fait de nombreux efforts envers le personnel et qu'il est difficile d'en accorder toujours plus.

>D'autre part, il trouve complètement légitime et raisonnable cette demande. Mais en conclusion, il ne fera rien. Il laissera au Groupe le loisir de décider.

Nous avons exprimé notre indignation face à cette attitude peu responsable en lui disant que nous attendions d'un vrai Directeur qu'il défende ses troupes. Une

attitude qui en dit long sur son inaction pour défendre son personnel.

2 Le dialogue social

Depuis le début du confinement le dialogue se limite au seul CHSCT et encore ... La Direction se retranche derrière le fait que le Groupe lui a demandé de suspendre les instances et de maintenir uniquement le CHSCT. Effectivement ce mot d'ordre est respecté à la lettre.

De ce mot d'ordre, elle n'a même pas jugé utile d'en informer les organisations syndicales !

Il faut aussi savoir que même le CHSCT prévu le 7 mai n'a pas été tenu, contrairement aux propos tenus par le Directeur. Une demande de report du CHSCT justifiée par des documents, soumis à avis, non communiqués en temps et en heures a été faite. Cette demande formulée à l'unanimité des membres du CHSCT, a été lamentablement ignorée par le Directeur.



3 Les mesures sanitaires

-> **L'absence de désinfections des locaux techniques :**

Un rappel sera fait.

-> **L'absence de note dans les territoires sur la nécessité de porter le**

masque dans les locaux climatisés :
C'est une erreur, elle sera prochainement corrigée.

-> **La condamnation des distributeurs et des fontaines à eau :**

Selon les instances sanitaires, si pour les premiers la condamnation n'est pas justifiée pour les secondes le contact de la pipette avec le gobelet pourrait entraîner la transmission du virus. Mais nous restons sur un risque extrêmement minime.

-> **Concernant PST et la promiscuité :**

La Direction ne voit pas de difficulté, contrairement au CHSCT qui a demandé d'en limiter l'exécution. Ce projet n'a pas un caractère d'urgence et n'est donc pas essentiel dans la période. Pour la Direction, c'est un projet avec beaucoup de retard et pour elle, il n'y a pas de problème, car les techniciens peuvent intervenir en prenant toutes les précautions sanitaires nécessaires.

-> **Sur la question, de la reprise des activités normales avec notamment une ouverture des PIC 6 jours par semaine ?**

Le Directeur n'a pas de réponse. Pour lui cela dépend uniquement de l'évolution de la crise sanitaire. Personne ne connaît l'avenir sur le sujet.

4 L'emploi à la DT

La crise n'a pas eu d'effet sur la force de travail permanent qui effectue une décrue régulière et inquiétante (avec -19 agents, nous sommes en avril : 1073 agents, TPAS compris soit un peu plus de 950 agents en activité).

La force de travail variable a été divisé par 2 et le nombre d'intérimaires semble être maintenu.

5 L'absentéisme

Près de 75 postiers de la DT auraient été absents simultanément de toutes

activités pour des raisons liées à la crise sanitaire, à la maladie ou aux accidents du travail (hors congés et repos). Il en resterait une trentaine au 20 mai, absents

pour maladie, accident de travail, garde d'enfants ou de mesures sanitaires.

Conclusion

Si le monde d'après la crise ne sera plus jamais comme avant par contre la position de la DT semble bien ancrée dans les traditions. Malgré les multiples interventions de la CGT la Direction reste campée sur des positions et sur une autosatisfaction la rendant souvent aveugle à la problématique de terrain. Elle se cache derrière un certain fatalisme de la crise et des décisions données par le Groupe. Nous n'avons pas senti la volonté du Directeur de mouiller la chemise pour son personnel. Même la décision de payer les astreintes structurelles que nous pensions locale serait en fait nationale !

... Décidément à part des constats et des statistiques, que fait la DT pour son personnel ???

Déclaration préalable à la CDSP du 20 mai 2020

Après 2 mois de confinement du personnel et aussi du dialogue social, la Direction de la DT est contrainte de tenir cette CDSP ordonnée par le Groupe. Suite à la plateforme d'engagement social de La Poste, tenue le 30 avril, il a été décidé de programmer cette réunion avant le 20 mai. C'est donc avec 1 jour de retard et après l'intervention de plusieurs organisations syndicales que nous sommes réunis pour une CDSP dont l'unique point à l'ordre du jour concerne justement les dispositions issues de cette plateforme d'engagement social. Ça commence bien !

Aux forceps, le dialogue effectue un redémarrage poussif, obligé et contraint. D'ailleurs, le seul point que la CGT a demandé, sur la photographie détaillée de l'organisation des services et des territoires depuis le début du confinement, a été rejeté sans la moindre explication. Nous sommes loin d'un état d'esprit compréhensif à l'écoute de chacun comme l'exige le document du jour. Encore une contradiction.

Assurément, aucun de nous n'avait imaginé de vivre une telle crise sanitaire. L'urgence peut expliquer que certaines décisions ont pu être prises dans la précipitation. Par contre l'affaire des masques est inexcusable. De peur qu'ils soient réquisitionnés, la Poste a planqué 24 millions de masques au nez et à la barbe de ceux qui en avait le plus besoin !!!

Quel grand écart entre ses missions de services publics et cet acte délibéré et scandaleux qui a privé postiers et soignants d'une protection pourtant essentielle.

Pendant cette période des gens sont morts par manque de protection. Un contraste avec la gazette de la DT qui semble se réjouir en se rendant compte enfin que les postiers de la DT sont des

professionnels ! Cela est insupportable !

Plus insupportable encore, lorsque La Poste promet de sanctionner avec fermeté tous postiers ne portant pas le masque dans les situations prescrites dans les groupes de travail !!! C'est odieux. Quelle sanction La Poste s'est-elle infligée à elle-même, lorsqu'elle a laissé son personnel sans aucune protection ? *Que devient l'attitude compréhensive et bienveillante à l'égard des postiers notifiée dans la plateforme d'engagement social ???*

Sous son masque, La Poste montre son vrai visage. Nous sommes passés bien vite de la phase pédagogique à la phase répressive avant même que cette CDSP qui se voulait apaisante ne soit tenue !!!

Contrairement à ce que certains semblent espérer, notre activité syndicale n'est pas morte, Bien au contraire. Jamais le personnel n'a montré autant de signes de mécontentement. Des moyens de protection indisponibles, aux gestes barrières irréalisables en passant à l'organisation de travail imposée, ça grogne un peu partout dans les services. La fausse raison de l'urgence semble avoir été rongée jusqu'à l'os par nos dirigeants.

2 mois de confinement c'est 2 mois où le personnel a été traité de façon indigne. Horaires contraints, pénibilité accentuée des régimes de travail, attaque sur la liberté de prendre des congés selon ses besoins, augmentation de la densité des effectifs, sur certains horaires, contraires au principe de précaution, différenciation à la tête du clients, privation de la restauration collective sans contrepartie pour certains, frais liés à l'activité non pris en charge particulièrement ceux du télétravail ... Autant de situations qui ne peuvent plus durer. Il faut que tout cela cesse.

Lorsqu'on demande une juste compensation ou un simple signe de reconnaissance

que cela soit auprès des responsables en territoire ou au niveau de la Direction, à chaque fois nos revendications sont renvoyées à l'échelon supérieur sans jamais nous faire un retour sur la décision prise.

Tout est difficile. Par contre, bizarrement, des dispositions qui étaient jusqu'à présent irréalisables, voire accidentogènes, sont aujourd'hui mises en place, du moment que cela serve la performance.

Néanmoins, sous l'impulsion des organisations syndicales certaines dispositions ont été prises au niveau national. Comme par exemple le maintien de l'intégralité de la paye après le 1er mai pour les détachements de garde d'enfant ou pour les personnes dit à risque, ou bien encore, le paiement des heures de nuit selon le cycle habituel. Mais au niveau local, hormis la préservation des primes d'astreinte il n'y a rien. Aussi la CGT revendique les 5 points suivants :

- ▶▶ Le remboursement de toutes les dépenses liées au télétravail pour tous les agents à hauteur au minimum de ce que prévoit l'accord signé par l'ensemble des organisations syndicales,
- ▶▶ Une prime de risque à tous le personnel présent dans les services
- ▶▶ Une compensation pour la suppression de la restauration à tous le personnel DT en activité
- ▶▶ L'étalement possible de la prise des CA jusqu'à fin avril 2021 sans aucune notion restrictive
- ▶▶ et surtout, la reprise du dialogue et de l'écoute au plus près du personnel en commençant par le respect des accords locaux et nationaux.

NI LE PERSONNEL, NI LA CGT NE SE CONTENTERONT D'UN DIALOGUE SOCIAL QUI SONNE CREUX, IL FAUT DES ACTES ET DE LA RECONNAISSANCE.

Les brèves

Droit d'alerte à la PIC de St Priest

Toutes les mesures sanitaires ne sont pas prises. La protection des agents n'est pas totale, c'est pourquoi La CGT a émis le 13 mai un droit d'alerte pour tout le personnel de la PIC y compris ceux de la DT.

La Direction est sommée de réagir rapidement.

Info Poste

L'ignominie aux portes de la DT

Sans scrupule la Direction de la PIC de St Gibrrien vient de diffuser un info poste informant le personnel travaillant sur le site qu'elle sanctionnera avec fermeté tout manquement aux gestes barrières, principalement au port du masque. Après avoir planqué 24 millions de

masque La Poste serait bien inspirée de contenir les élans de zèle de ses Directions Locales si elle ne veut pas perdre définitivement toute crédibilité.

Le travail de nuit

Brutalisé par les horaires imposées les « nuiteux » ont de nombreuses raisons de se plaindre. Qu'ils soient permanents ou sur cycle tournant, Ils se sont vus vouloir imposer par la DT des horaires pour le moins compliqués.

Cela va d'un basculement sur en cycle de jour à une augmentation des vacations de nuit, en passant par un nombre croissant de nuits consécutives pouvant aller jusqu'à 5 nuits d'affilées.

A ce jour, avec plusieurs interventions de la CGT, de nombreuses situations semblent être apaisées.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un militant de la CGT en cas de difficulté.

5 €uros

Ce n'est pas grand-chose, mais c'est encore de trop lorsque la CGT demande que cette compensation quotidienne, versée au seul personnel ayant une pause repas, soit aussi versée à tout le personnel en activité.

Cette somme est sensée compenser la fermeture des restaurants d'entreprise pendant la crise. Pour la CGT tous les agents doivent pouvoir en bénéficier. En effet pourquoi les postiers terminant leur service à 13 heures ou ceux faisant des vacations de nuit en seraient exclus ? D'autant plus que cela concerne bien souvent les catégories de personnels les moins rémunérées de la DT.

Suite de l'Édito

Aujourd'hui, toute la question est de savoir quand les postiers de la DT reprendront une vie normale ?

Une vie où les relations humaines reprennent leur place, où le service public postal retrouve un sens, où l'on peut échanger face à face... Mais pour reprendre une vie normale, il faut être en capacité de faire valoir ses droits. C'est en ce sens que les organisations syndicales sont indispensables.

Pour reprendre une vie normale, une vie de contact, il faut gagner contre le virus mais aussi se défendre contre tous ceux qui veulent diviser.

La partie n'est pas jouée d'avance, mais sans combat, il n'y a pas de victoire. Nous avons besoin d'agir collectivement, de nous faire entendre.

C'est tout le sens de l'action de la CGT.

Ensemble avec la CGT soyons plus forts !



**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	